
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 27 juin 2023, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 21 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVER SIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno (jusqu'à la question 13), COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELECOURT Dominique, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric (jusqu'à la question 21), GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEY-FROIDT Sylvie, HOLBE Francis, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice (jusqu'à la question 10), BERTIER Jacky, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany (jusqu'à la question 27), DEBAECKER Olivier, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel (jusqu'à la question 11), DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, SCHOEMACKER Paul, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERLIQUE Martine, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DEWALLE Daniel, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René (jusqu'à la question 10), IMBERT Jacqueline, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis (jusqu'à la question 11), PAJOT Ludovic, CARON David, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa

PROCURATIONS :

DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky, IDZIAK Ludovic donne procuration à CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LECLERCQ Odile, DELANNOY Alain donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, BARRÉ Bertrand donne procuration à GACQUERRE Olivier, BERTOUX Maryse donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, CHRETIEN Bruno donne procuration à SOUILLIART Virginie (à partir de la

question 14), DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry donne procuration à BEVE Jean-Pierre, DOMART Sylvie donne procuration à ANTKOWIAK Corinne, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve, ELAZOUZI Hakim donne procuration à LOISEAU Ginette, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, FOUCAULT Gregory donne procuration à EDOUARD Eric (jusqu'à la question 21), JURCZYK Jean-François donne procuration à PÉDRINI Léo, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, MASSART Yvon donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, OPIGEZ Dorothee donne procuration à CLAIRET Dany (jusqu'à la question 27), PERRIN Patrick donne procuration à IMBERT Jacqueline, PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à PAJOT Ludovic, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge, WILLEMANT Isabelle donne procuration à DUMONT Gérard

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

HENNEBELLE Dominique, BEUGIN Élodie, BLONDEL Marcel, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DESSE Jean-Michel, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, HANNEBICQ Franck, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MILLE Robert, PICQUE Arnaud, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOMMASI Céline, TOURSEL Karine, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIEN Michel, VOISEUX Dominique, WALLET Frédéric

Madame MARIINI Laetitia est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
27 juin 2023

POLITIQUE DE LA VILLE

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY - ANNEE 2022 –
MODALITES DE CONSULTATION DE COMMUNES
ET DES CONSEILS CITOYENS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022CC/136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 1 : Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants

Enjeu : Mobiliser les communes pour ancrer le projet de territoire dans la réalité des bassins de vie

Le décret n°2015-1118 du 03 septembre 2015 prévoit la production par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) signataire d'un Contrat de Ville, d'un rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur son territoire. Ce rapport présenté à l'assemblée délibérante précise les actions que l'EPCI mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Le projet de rapport établi par l'EPCI est soumis pour avis aux Conseils municipaux concernés et aux Conseils Citoyens de chacun des quartiers prioritaires selon les modalités prévues par délibération de l'EPCI (le cas échéant aux autres signataires du Contrat). Le délai qui leur est réservé pour formuler un avis est de 3 mois. A défaut de réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable.

Au titre de la mise en œuvre en 2022, il est proposé à l'Assemblée de valider le processus suivant :

- Production du projet de rapport 2022 visé par Monsieur le Conseiller délégué en charge de la Politique de la Ville arrêté au « 27 juin 2023 », date du Conseil communautaire,

- Le projet de rapport sera transmis à compter du 03 juillet 2023 aux Maires des communes concernées ainsi qu'aux Président(e)s des Conseils Citoyens installés dans les quartiers prioritaires. Les communes et les Conseils Citoyens seront invités à formuler un avis à adresser à la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane au plus tard pour le 03 octobre 2023,

- Le projet de rapport amendé des avis des Conseils municipaux et Conseils Citoyens et des compléments éventuels en lien avec les observations formulées, sera présenté pour approbation lors de la séance du Conseil Communautaire qui suivra,

- Le rapport définitif approuvé par l'Assemblée sera alors mis à disposition du public pour consultation au siège de la Communauté d'Agglomération, au sein de ses antennes et dans les mairies des communes concernées par la Politique de la Ville jusqu'à la production d'un nouveau rapport annuel en 2024.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 20 juin 2023, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville sur la Communauté d'Agglomération au titre de l'année 2022 et les modalités de consultation des communes et Conseils Citoyens. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane au titre de l'année 2022, tel qu'annexé à la présente délibération et les modalités de consultation des communes et Conseils Citoyens en vue de son adoption définitive, conformément au décret n°2015-1118 du 03 septembre 2015.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **30 JUIN 2023**

Et de la publication le : **30 JUIN 2023**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



EDOUARD Eric



EDOUARD Eric

Contrat de Ville

RAPPORT SUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
LA VILLE PAR LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

2022

Version projet
Arrêtée au 27 juin 2023

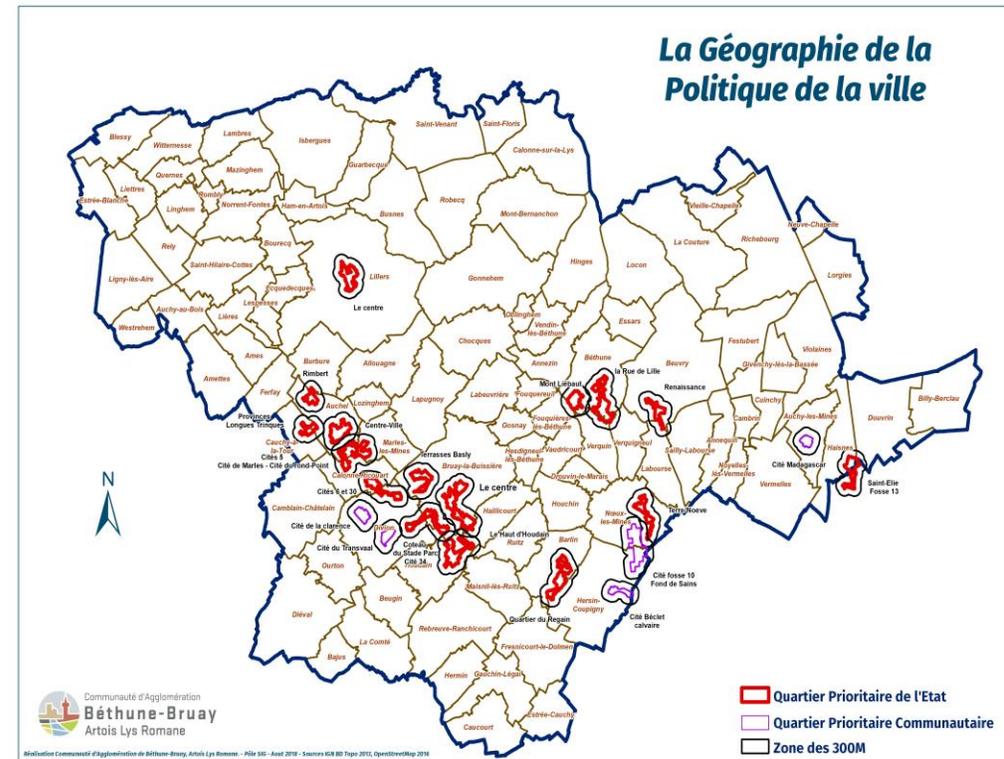
Par délégation du Président

Éric ÉDOUARD

La politique de la Ville sur l'Agglomération

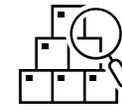
La Communauté d'Agglomération co-pilote avec l'Etat, la mise en œuvre de la **Politique de Ville**, une compétence obligatoire pour l'intercommunalité.

Le Contrat de Ville a été signé au printemps 2015. Cette formalisation du Contrat a été le point de déclenchement des actions dans l'ensemble des communes concernées, actions dont l'ambition vise à sortir des difficultés constatées, par une collaboration renforcée des partenaires, les habitants des quartiers fragiles . 16 communes, 21 quartiers concernés sur le territoire dont 16 quartiers reconnus par l'Etat.





La mise en
œuvre du
Contrat de Ville
en 2022



La programmation du Contrat de Ville Année 2022

L'année 2022 marque le retour des interventions de proximité dans les quartiers prioritaires suite à l'impact de la crise sanitaire qui a accentué la précarité économique et sociale des populations les plus vulnérables.

La programmation prévisionnelle 2022 a représenté un montant total de **5 955 899 €** de dépenses cumulées au profit des QPV.

Sur les **171 projets déposés**, **132 actions** ont été soutenues au titre des crédits de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT.

Les thématiques relevant du pilier cohésion sociale (réussite éducative, santé, lien social, ...) mobilisent **73%** des crédits de la programmation.

Programmation 2022

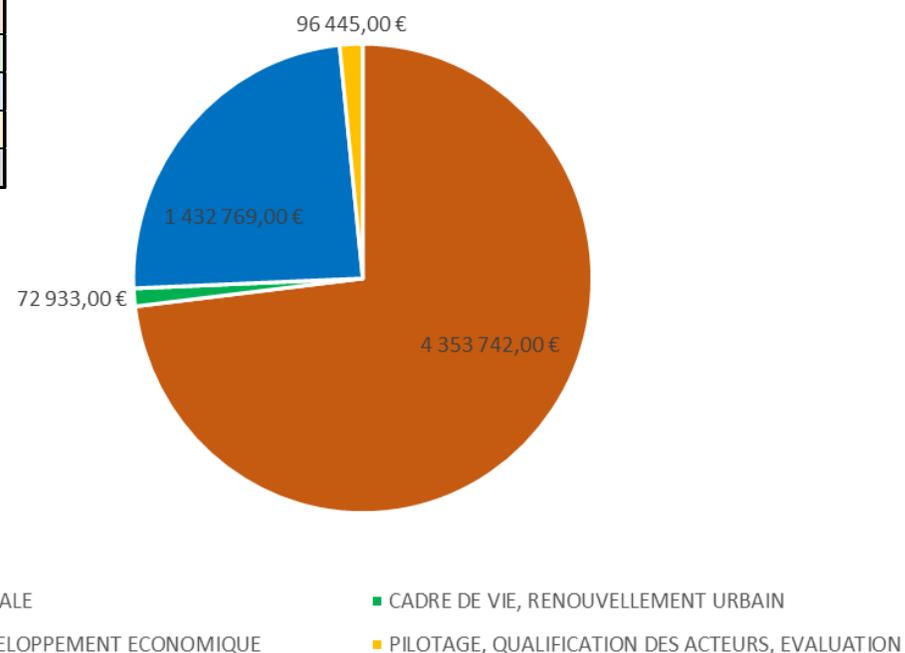
Répartition financière par pilier

PILERS DU CONTRAT DE VILLE	CONTRIBUTIONS	TAUX
COHESION SOCIALE	4 353 742,00 €	73,1
CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN	72 933,00 €	1,2
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 432 769,00 €	24,1
PILOTAGE, QUALIFICATION DES ACTEURS, EVALUATION	96 445,00 €	1,6
Total	5 955 889,00 €	100,0

Le pilier « **Cohésion Sociale** » mobilise **73%** des crédits de la programmation annuelle.

Il représente 77 % des crédits de l'Etat fléchés vers les quartiers prioritaires.

Répartition financière par pilier du Contrat de Ville - programmation 2022



Programmation 2022

Répartition des crédits spécifiques

ANCT « BOP 147 » + « QE 2022 »	CONSEIL REGIONAL « fonctionnement »	CONSEIL REGIONAL « investissement »	CABBALR « Fonds de Cohésion Sociale »
1 714 733 € 167 778 €	154 314 €	177 972 €	97 918 €

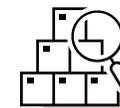
Sur un total engagé
de 5 955 889 €

39 % des crédits de la
programmation sont
des **crédits
spécifiques**
« Politique Ville »

TOTAL 2 312 715 €

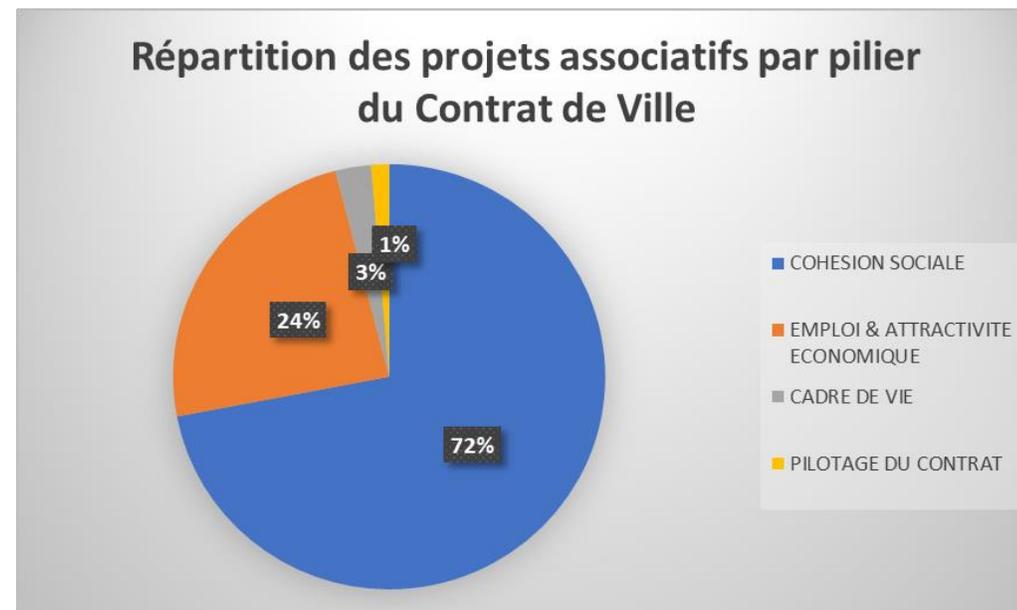
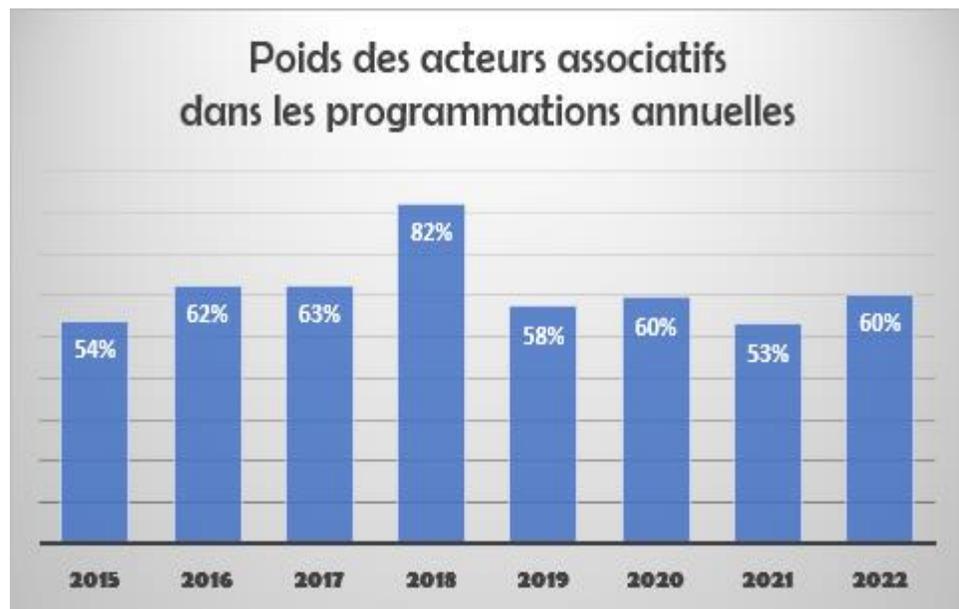
Programmation 2022

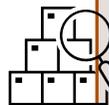
Mobilisation des opérateurs associatifs



Les effets de la crise sanitaire se font encore ressentir sur la programmation 2022, se traduisant par une baisse du nombre d'actions portées par les acteurs associatifs en 2022

Année de programmation	Nombre de projets portés par les acteurs associatifs	COHESION SOCIALE	EMPLOI & ATTRACTIVITE ECONOMIQUE	CADRE DE VIE	PILOTAGE DU CONTRAT
2022	75	54	18	2	1
	%	72,0	24,0	2,7	1,3





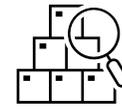
Le fonds de cohésion sociale de la Communauté d'Agglomération

Une enveloppe FCS de **97 918 €** de la CABBALR a permis de soutenir **31 projets** associatifs en faveur des habitants et acteurs des quartiers en 2022.

5 axes d'intervention pour ces crédits spécifiques :

- le soutien aux actions des conseils citoyens
- le déploiement d'une action à l'échelle intercommunale
- l'appui aux petites associations de quartier
- la qualification des acteurs des quartiers
- l'inclusion numérique

1. Soutenir les projets portés par les Conseils Citoyens			
1	CONSEIL CITOYEN RENAISSANCE - BEUVRY	"Les habitants acteurs de leur environnement et de leur patrimoine"	2 000 €
2	CONSEIL CITOYEN RENAISSANCE - BEUVRY	"De la création à la fête"	2 000 €
3	CONSEIL CITOYEN TERRE NOEVE - NOEUX	"Relance BRICOTHEQUE post covid"	2 000 €
4	CONSEIL CITOYEN LE REGAIN - BARLIN	"La jeunesse au cœur des quartiers"	1 250 €
5	CONSEIL CITOYEN LE REGAIN - BARLIN	"Lire en Live"	1 000 €
TOTAL_1			8 250 €
2. Aider au déploiement d'une action locale exemplaire à une échelle intercommunale			
6	CLUB DE PREVENTION	"Cœur de Cités"	15 000 €
TOTAL_2			15 000 €
3. Soutenir les projets des associations de proximité ou de quartier			
7	BOOKKAFE	"Passe-moi ta recette !" (CPO)	2 000 €
8	ACTIONS ET SERVICES POUR UN AVENIR SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADLC	"Emergence Associatif"	500 €
9	ACTIONS ET SERVICES POUR UN AVENIR SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADLC	"10 Séances thématiques d'information et d'animation à la cité Saint Elie Fosse 13"	500 €
10	ACTIONS ET SERVICES POUR UN AVENIR SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADLC	"Semaine de lutte contre les discriminations"	500 €
11	ACTIONS ET SERVICES POUR UN AVENIR SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADLC	"JEUX XX13"	500 €
12	APE LES PETITES CANAILLES HAISNES	"Se réapproprier les lieux des écoles"	600 €
13	APE LES GRANDES CANAILLES HAISNES	"Ferme pédagogique "école Perret"	2 000 €
14	OXYG'Haisnes	"Ateliers eco solidaires"	1 000 €
15	UNE FAMILLE DE MAMANS HAISNES LEZ LA BASSEE	"Festival Halloween"	1 500 €
16	CAP VACANCES AUHEL	"Chantons ensemble"	1 250 €
17	SECOND DEPART HAILLICOURT	"Il/elle a besoin d'aide, nous aussi"	1 000 €
18	PYRAMIDE AUHEL	"Pyramide des savoirs"	1 500 €
19	MELOKO	"Dispositif P.A.N.I.E.R.S. : Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaire"	1 000 €
20	ALIM	"Favoriser la citoyenneté en cœur de quartier"	2 000 €
21	CAFEMELEON	"Café des enfants de Béthune, au Mont Liébaut et Rue de Lille"	2 000 €
22	AEP MILLENIUM	"Pour Suite = Aller plus loin dans son parcours de création"	2 000 €
23	U.S. BEUVRY	"Actions nos quartiers via le foot"	2 000 €
24	TEAM PHOENIX FIGHTING	"Sport pour tous"	1 000 €
25	COMPAGNIE NOUTIQUE	"Les imposteurs arrivent en villes !"	2 000 €
26	LEVER DE RIDEAU CONTRE LES INEGALITES	"Création d'un tiers-lieu citoyen, solidaire et culturel" - Phase d'urgence	2 000 €
TOTAL_3			26 850 €
4. Soutenir les formations-actions visant à qualifier les acteurs des quartiers et soutien aux études			
27	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS	"Lutte contre les discriminations"	5 000 €
28	EGAE - D'EGAL A EGALE	"Accompagnement et sensibilisation des associations et habitants du territoire du Contrat de Ville de la CABBALR sur la lutte contre les discriminations"	5 918 €
29	L'ETABLI - ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE	"Appui méthodologique à la participation citoyenne"	15 000 €
30	CLUB DES ENTREPRENEURS DE L'E.S.S.	"L'E.S.S., vers une nouvelle dynamique territoriale" - Phase 3	6 900 €
TOTAL_4			32 818 €
5. Soutenir les actions intercommunales concourant à l'inclusion numérique des habitants			
31	ASSOCIATION DEV AND YOU	"Qualification des aidants numériques de la CABBALR" - Phase 2	15 000 €
TOTAL_5			15 000 €



Les fonds de concours Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération

391 934 € ont été attribués à **7 communes** au titre du fonds concours spécifique « Politique de la Ville » en 2022 :

Houdain

Réhabilitation Préau Ecole Elby

Montant du Fonds de Concours

33 272 €

Auchel

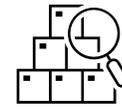
Aménagement multi accueil les Ptits Loups

70 000 €

Auchy les Mines

Acquisition et aménagement modulaire
centre de Loisirs cité 8

70 000 €



Les fonds de concours Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération

Calonne Ricouart

Aménagement Parc Calonnix

Montant du Fonds de Concours

58 662 €

Lillers

Requalification espaces publics

70 000 €

Noeux les Mines

Rénovation centre socio culturel Brassens

70 000 €

Haisnes

Rénovation chapelle Saint Elie

20 053 €

Les fonds de concours Nouveau Programme Renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération

Bruay-La-Buissière

Ilot Doyelle

Montant du Fonds de Concours

252 500 €

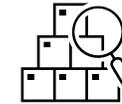
« Focus » Actions 2022



Focus 1

Les ateliers des petits champions

J'apprends à nager



Opérateur : **CABBALR**



En s'appuyant sur le dispositif national de droit commun "J'APPRENDS A NAGER", l'objectif de cette action spécifique est d'augmenter le "taux de nageurs" des 6 à 12 ans issus des quartiers prioritaires du territoire.

- 1/ Favoriser l'accès au plus grand nombre à la pratique d'activités aquatiques mais également nautiques en toute sécurité, dès le plus jeune âge
- 2/ Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive enregistrées sur le territoire
- 3/ Lutter contre la sédentarité des enfants issus des quartiers prioritaires du territoire
- 4/ Renforcer le lien parents-enfants via des ateliers d'éducation à l'alimentation



Focus 2

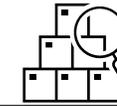
Jeunes' Event

Opérateur : **AAE 62**

L'évènement vise à organiser une journée permettant aux jeunes de découvrir les dispositifs dont ils peuvent bénéficier en termes d'insertion sociale et professionnelle mais également de faire de l'échange de pairs à pairs sur les initiatives locales portées par les jeunes du territoire.

L'évènement a été organisé autour de 4 villages (des villages de l'engagement, de l'orientation, village bien être, village des bons plans : orientation, mobilité).

Enfin l'évènement jeunesse a permis de valoriser l'engagement et l'insertion des jeunes issus des quartiers « politique Ville » à travers le témoignage de 4 jeunes investis dans les quartiers prioritaires.

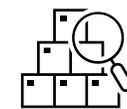


Focus 3

Cœur de cités – Psy de rue

Opérateur : **Club de prévention La Vie Active**

LA VIE Association reconnue d'utilité publique
ACTIVE
Humaniste et Fraternelle



Le club de prévention intervient sur les quartiers prioritaires de 4 communes (Bruay-La-Buissière, Houdain, Calonne-Ricouart et Marles-les-Mines) où les éducateurs, par une présence quotidienne, arrivent à être en lien avec un peu plus de 500 jeunes par an, âgés entre 11 et 25 ans. Un binôme d'éducateurs spécialisés a commencé également une nouvelle intervention sur la ville de Béthune par cette approche d'aller vers les jeunes au travers du travail de rue, gage d'une proximité et facteur facilitant la construction d'une relation éducative.

En 2022, pour tenter de répondre au mieux aux jeunes, une écoute psychologique des jeunes a été proposée par la présence d'un psychologue de rue.



Focus 4

Appui méthodologique à la participation citoyenne

Opérateur : L'association ETABLI

L'appropriation du quartier par les habitants est l'une des grandes priorités du Contrat de Ville de la CABBALR.

Ainsi, en complémentarité de l'accompagnement des conseils citoyens et acteurs de la participation citoyenne en QPV, l'ÉTABLI apporte en 2022 un appui méthodologique à la participation citoyenne auprès 5 communes volontaires (**Houdain, Marles-les-Mines, Haisnes-lès-La Bassée, Auchel, Divion**) afin de les accompagner dans la réalisation de diagnostics participatifs et d'apporter une évaluation sensible (« ressentie ») de la Politique de la Ville par les habitants des quartiers, utile pour l'élaboration du nouveau contrat de ville en 2023.



Programme National de Renouvellement Urbain

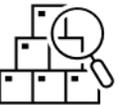


Le Programme National de Renouvellement Urbain

Le Mont-Liébaud à Béthune / Le Centre à Bruay

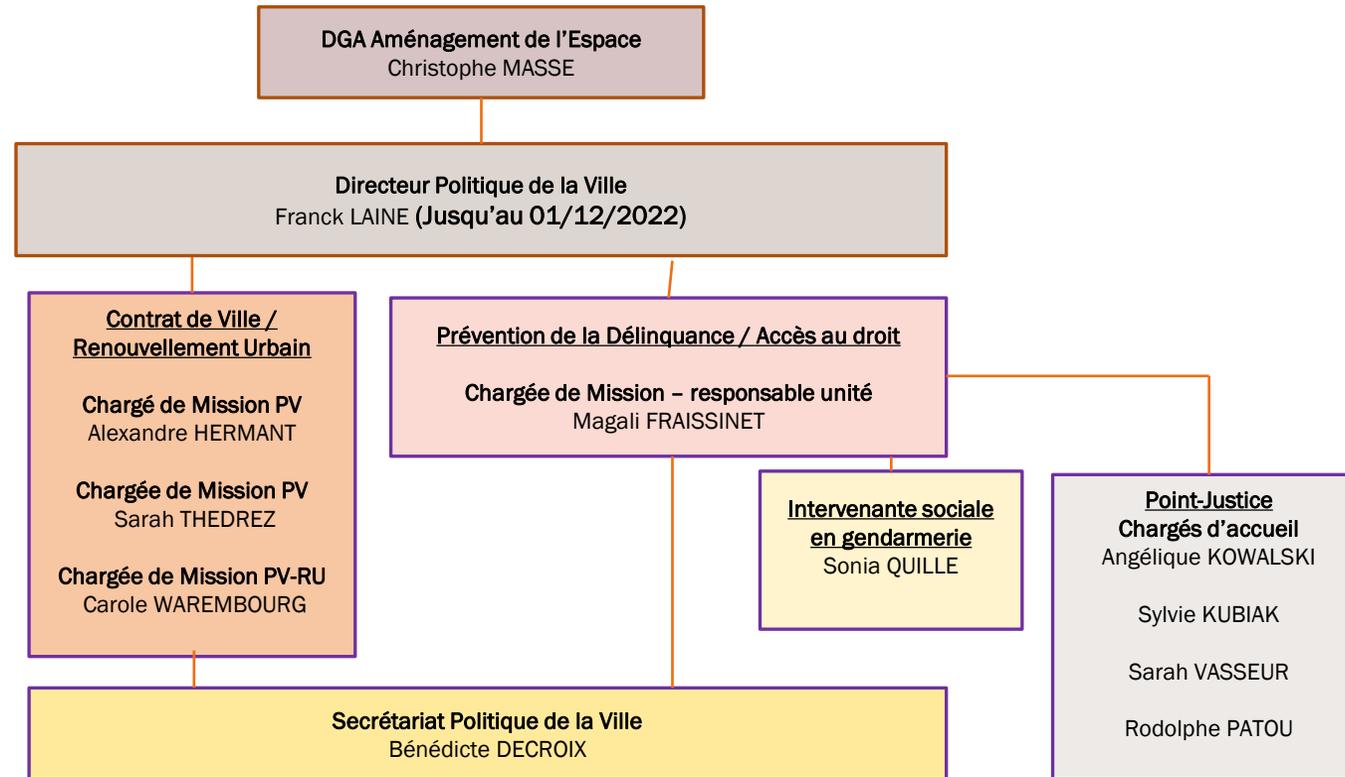
Le 3 octobre 2022 s'est tenue la 2^{ème} revue de projets du NPNRU qui concerne les quartiers du **Mont-Liébaud à Béthune** et **Le Centre à Bruay-La-Buissière**. Sous pilotage CABBALR aux côtés de l'Etat, elle a rassemblé les communes et partenaires du programme.

Le **déploiement opérationnel se poursuit** avec différentes maîtrises d'ouvrage : construction par l'ANCT de l'équipement commercial boulevard des Etats-Unis à Béthune, requalification des 9, 11 et 13 bd de Luxembourg par PDCH à Béthune, finalisation du relogement par FOH et PDCH sur Bruay-La-Buissière, travaux de la place Cadot à Bruay-La-Buissière, finalisation du pré-programme de travaux du centre J.Monnet 1 par l'Agglomération...

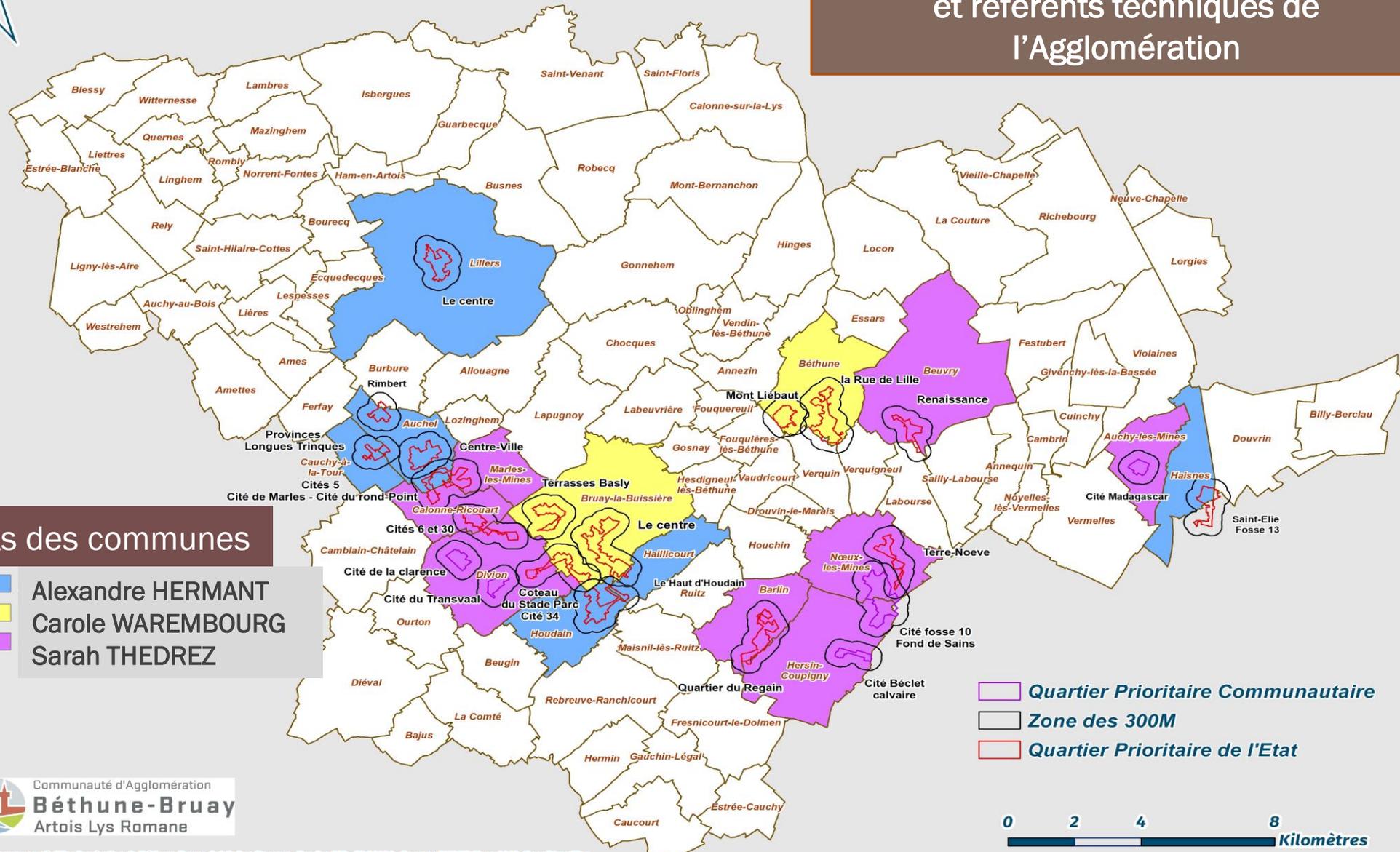


Le service
« Politique de la
Ville » de
l'Agglomération

Organisation du service « Politique de la Ville » Communauté d'Agglomération



Géographie de la Politique de la Ville et référents techniques de l'Agglomération



Référents des communes

- Alexandre HERMANT
- Carole WAREMBOURG
- Sarah THEDREZ

- Quartier Prioritaire Communautaire
- Zone des 300M
- Quartier Prioritaire de l'Etat





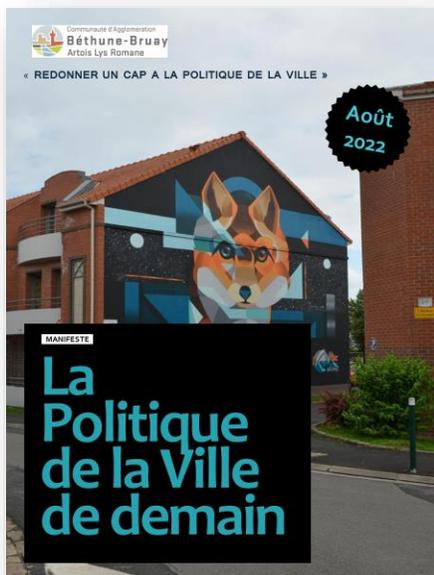
Evaluation du Contrat de Ville 2015 - 2022

Présentation du manifeste pour la politique de la ville de demain

Présentation du manifeste pour la politique de la ville de demain

Evaluation finale du contrat de ville

La contribution de l'Agglomération
Pour la Modernisation de la Politique de la
Ville
Un Manifeste – 10 propositions
Audition des conseillers du Ministre O.
Klein



1 Pour une approche différenciée de la Politique de la Ville : une stratégie de développement local et social (SDLS) territoriale déclinée dans les quartiers

- Projet de territoire SDLS > projet de ville > projet de quartier avec ses propres priorités « mesurables »
- Un cadre contractuel à l'échelon intercommunal avec une déclinaison stratégique et opérationnelle locale: « jusqu'au quartier »



2 Une maquette financière adossée à la SDLS

- Un engagement prévisionnel des financeurs sur toute la période de la contractualisation (qui se traduit par une mobilisation ajustée des crédits annuellement)



3 Une gestion déléguée totale ou partielle des crédits spécifiques...

- Les fonds spécifiques Politique de la Ville gérés et programmés au niveau local sous le contrôle d'une autorité de gestion (représentant ANCT dans le département...)
- Des équipes techniques adaptées dans les territoires > des chargés de mission « développeurs » et des gestionnaires administratifs et financiers au titre de la gestion déléguée
- Un réseau technique d'appui formalisé et évolutif des partenaires co-financeurs : délégués du Préfet, chargés de mission de la Région, du Département, de la CAF...



4 ... confiée à un comité d'action local de la politique de la ville

- Acteurs publics et acteurs privés – forces vives des quartiers – réunis dans une gouvernance opérationnelle et collaborative > « Comité de Programmation » des crédits Politique de la Ville avec une formalisation de la représentation des habitants
- Comité garant de la cohérence et pertinence des actions proposées avec la SDLS > performance mesurable des actions (approche « qualité »)
- Possibilité de programmer des projets financièrement plusieurs fois dans l'année > un soutien au projet lorsque celui-ci est prêt à être engagé !



5 Un dossier unique et une plateforme commune pour les porteurs de projets et les financeurs

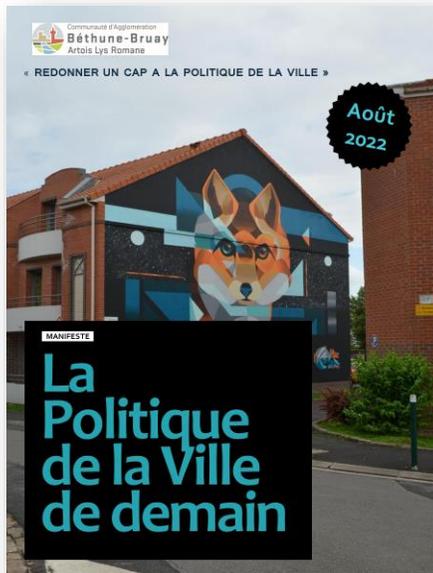
- Un dossier unique proposé aux opérateurs « partagé » par les co-financeurs (Etat, Région, Département, CAF, EPCI, Villes...)
- Une plate-forme de dépôt des demandes de subvention commune aux porteurs de projet et à l'ensemble des co-financeurs (facilitatrice de la co-instruction)
- Des conventions pluriannuelles à généraliser (CPO) pour les actions dites structurantes ou exemplaires à déployer sur plusieurs quartiers



Evaluation finale du contrat de ville



La contribution de l'Agglomération
Pour la Modernisation de la Politique de la
Ville
Un Manifeste – 10 propositions
Audition des conseillers du Ministre O.
Klein



- 6 Adapter le « droit commun » puis attribuer des moyens spécifiques** 
 - Adapter les politiques publiques de droit commun à la réalité de la « géographie prioritaire »
 - Garantir l'accès aux services essentiels et l'accès au droit – logement, santé... aux habitants des quartiers (développement des point-justice...)
 - Permettre aux institutions de mieux travailler ensemble dans un format « Cité » favorisant le décloisonnement des administrations, politiques et dispositifs pour une intervention « sans couture »
 - Partager les données et instaurer une gestion dynamique de la data pour un regard « objectif » sur les quartiers permettant une agilité dans l'adaptation des politiques et mesures associées
- 7 Conforter les pratiques du « aller vers »** 
 - Des éducateurs dans les quartiers – des clubs de prévention – travaillant dans « la proximité » pour identifier les invisibles, aller au devant des publics en difficulté et les remobiliser dans des parcours « sur mesure »
 - Des associations « chefs de file » identifiées dans les quartiers pour une action coordonnée des opérateurs auprès des habitants (ancrage local, recrutement local, relation de confiance, occupation de l'espace public...)
 - Des dispositifs mobiles pour une offre de services publics et/ou marchands « à la porte » des habitants
- 8 Promouvoir la réussite des habitants des quartiers** 
 - Soutenir les initiatives citoyennes (individuelle et collective)
 - Encourager l'entrepreneuriat (fabrique à initiatives et accompagnement consolidé à la création d'activité)
 - Créer un parcours global d'accompagnement des jeunes (de l'enfance à la fin de l'adolescence) et un plan pour le public féminin (épanouissement, sport, présence dans l'espace public, esprit d'entreprendre...)
 - Développer une communication qui met en lumière les réussites, les rend accessibles et qui valorise la politique de la ville dans son ensemble auprès des habitants et des acteurs prêts à s'investir dans les quartiers
- 9 Intégrer un volet « Investissement » pour améliorer le cadre de vie des habitants et accélérer les transitions (climat, énergie...)** 
 - Soutenir les projets d'équipement des communes et EPCI répondant aux attentes de la population
 - Requalifier / aménager les espaces publics (ilots de fraîcheur, jeux, espaces sportifs ouverts...)
 - Renouveler le soutien à l'adaptation du parc résidentiel (soutien aux bailleurs pour la création – rénovation, transition énergétique des logements...)
- 10 Impliquer plus amplement le secteur privé - les entreprises - les fondations – les acteurs de l'ESS - dans la transformation sociale, économique et urbaine des quartiers** 
 - Mettre au point de nouvelles façons « d'agir » pour améliorer la qualité de vie des habitants (coup de pouce financier aux projets d'habitants, dons...) pour lutter contre l'échec scolaire et favoriser l'accès à l'emploi (immersions, parrainages, coaching, contrats ciblés...)
 - Favoriser la rencontre entre collectifs d'habitants, monde de l'entreprise et acteurs de l'ESS (découverte, échanges, actions collectives, actions leviers...)

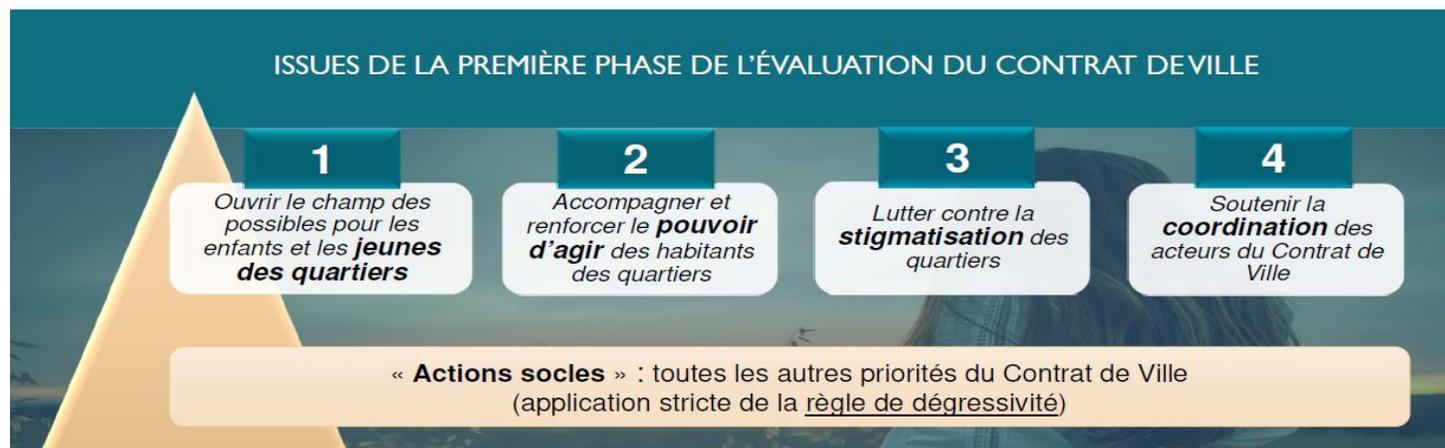


Perspectives...

Perspectives...

Avec une année 2022 post crise sanitaire, les dynamiques sociales dans les quartiers sont revenues. Les priorités d'intervention dans les quartiers prioritaires actées en comité de pilotage annuel pour 2023 sont issues des premières conclusions des travaux de l'évaluation finale du contrat de ville.

PRIORITES D'INTERVENTION 2023



Le Contrat de Ville (et mesures associées) est prorogé **jusqu'au 31 décembre 2023.**

2023 sera l'année de l'élaboration du nouveau contrat de ville 2024/2030 > élus, associations, partenaires, et les habitants des quartiers prioritaires seront associés à la construction et la définition de nouvelles orientations pour la politique de la Ville de demain...

Avis Communes et Conseils Citoyens